



AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-23-03425

AVIS est par les présentes donné que **M^{me} Julie Letellier** (n° de membre : 193734-1), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Gatineau, Beauharnois, Longueuil et Montréal, a été déclarée coupable le 18 avril 2023, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Montréal entre le ou vers le 20 août 2020 et le ou vers le 11 novembre 2021, à savoir :

Chefs n^{os} 1 à 6

A, à six reprises, contrevenu à ses devoirs d'agir avec honneur, dignité et intégrité en imitant la signature d'un avocat pour assermenter des déclarations sous serment et des affidavits, et ce, dans le cadre de dossiers de la Cour, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 4 du Code de déontologie des avocats.

Le 7 juin 2023, le Conseil de discipline imposait à **M^{me} Julie Letellier** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de trois (3) mois sur chacun des chefs 1 à 6 de la plainte, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Ces sanctions imposées par le Conseil de discipline sont exécutoires à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*. Cependant, l'intimée ayant renoncé à son délai d'appel, **M^{me} Julie Letellier** est donc radiée du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **trois (3) mois** à compter du **13 juin 2023**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 22 juin 2023

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale